

Programme de conservation et d'étude des vieilles forêts

21 septembre 2023

Rencontre technique des gestionnaires d'espaces naturels franciliens



Le CEN IDF

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France est une **association** loi de 1901, majoritairement administrée par des membres de la **société civile**.

S'inscrivant dans une mission d'intérêt général, l'association a pour objet la **préservation durable des espaces naturels franciliens**, correspondant au territoire de la région Île-de-France selon 5 axes :

connaître
protéger
gérer
Valoriser
Accompagner

Dans ce but, l'association vise à assurer la **maîtrise foncière et d'usage** des espaces naturels, ainsi que leur **gestion** au plus près des territoires, de leurs habitants et des activités économiques y existant, dans un objectif de développement durable, de maintien de la fonctionnalité des écosystèmes et de transition écologique.

Adhérent à la fédération des Conservatoires d'espaces naturels et respectant sa charte, le Conservatoire régional d'espaces naturels est reconnu par l'État selon l'article L414-11 du Code de l'environnement.

* adhésion personne individuelle

Coût du foncier

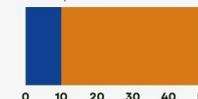
Un terrain naturel coûte entre **0.35 et 0.8 €/m²**.

Une variabilité...

- en fonction des sols,
- de la valeur des bois sur pied,
- du caractère inondable,
- de la localisation,
- de la surface du bien...

Des aides

Chaque euro nous permet de déclencher jusqu'à **80 % de subvention publique** : pour 10 € donnés nous pouvons en obtenir 40 en plus.



A QUOI SERT VOTRE ADHÉSION ?

Chaque adhésion est divisée statutairement pour les différents usages.



* le fonds de solidarité est destiné à soutenir des actions dans d'autres régions ou pays.

Quelle surface ?

Chaque adhésion permet d'acquérir en moyenne **100 m²** d'espaces naturels. Il nous faut donc **100 adhésions** individuelles pour acheter 1 ha !



En adhérant au CEN IDF vous participez concrètement à la **protection effective** des espaces naturels d'Île-de-France.



Stratégie du CEN

« Le CEN IdF poursuivra son implication dans la protection des **milieux forestiers originaux ou rares**, en ciblant particulièrement les parcelles privées (hors des massifs déjà gérés par l'ONF sur des espaces domaniaux) et les **substrats géologiques** peu représentés dans nos acquisitions jusqu'à présent. Un objectif est la reconstitution de forêts anciennes à très long terme qui passera par l'**acquisition de forêts les plus âgées possibles, riches en bois mort.** »

Il s'agit donc de préserver des boisements anciens pour
- préserver la biodiversité des vieux bois et/ou (si la forêt a été exploitée) préserver des sols anciens peu perturbés abritant une biodiversité importante et ainsi qu'un important stock de carbone.



Programme de préservation des boisements naturels franciliens

1. Réaliser un état des lieux de la biodiversité et de la naturalité des parcelles boisées propriétés du CEN IDF

- réalisation d'un diagnostic initial des parcelles à travers la mise en place de placettes de suivi et le relevé d'informations standardisées sur la naturalité des peuplements (âge, diversité, structuration des peuplements, dendrométrie, volume de bois morts sur pied et au sol, micro-habitats...)
- inventaires naturalistes : chiroptères, insectes saproxyliques, oiseaux, flore, fonge

2. Acquérir de nouvelles parcelles boisées et/ou contractualiser des ORE avec des propriétaires privés en Île-de-France

- prospection foncière, communication auprès des propriétaires et notaires
- acquisitions ou contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales

Lauréat de l'appel à projet « aux arbres citoyen » de France télévision et FNE



france.tv

Préservation des boisements naturels franciliens

Le contexte

Les forêts anciennes riches en vieux bois et bois mort sont extrêmement rares en Île-de-France, et pratiquement limitées aux réserves biologiques des forêts domaniales. Le CEN IDF souhaite donc développer les forêts en libre évolution sur ce territoire.

De nombreuses zones boisées franciliennes sont actuellement menacées alors qu'elles constituent des refuges de biodiversité et des éléments de continuité écologique indispensables à la survie de nombreuses espèces de faune et de flore. Leur préservation, à travers l'acquisition ou la contractualisation avec des propriétaires privés, puis leur mise en gestion par le CEN IDF, est capitale pour en garantir l'intégrité et les soustraire aux risques d'éventuels projets ou impacts.

Le CEN IDF possède actuellement plus de 110 ha de parcelles boisées mais la connaissance de la biodiversité sur ces parcelles est très faible et leur naturalité n'a jamais été évaluée en détail. Cet état des lieux est nécessaire pour pouvoir établir un programme d'actions et prévoir des mesures de restauration ou d'amélioration des potentialités écologiques des peuplements.

Ce projet contribue à augmenter la surface boisée francilienne préservée de tout impact et à garantir leur libre évolution sur le très long terme en vue d'augmenter la naturalité et à y optimiser les conditions d'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées.

Les grandes lignes du projet

- Réaliser un état des lieux de la biodiversité et de la naturalité des parcelles boisées propriétés du CEN IDF
- conduite d'un diagnostic initial des parcelles à travers la mise en place de placettes de suivi et le relevé d'informations standardisées sur la naturalité des peuplements (âge, diversité, structuration des peuplements, dendrométrie, volume de bois morts sur pied et au sol, micro-habitats...).
- inventaires naturalistes : chiroptères, insectes saproxyliques, oiseaux, flore, fonge.
- Acquérir de nouvelles parcelles boisées et/ou contractualiser des ORE avec des propriétaires privés en Île-de-France :
- prospection foncière, communication auprès des propriétaires et notaires.
- acquisitions ou contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales.
- Améliorer l'appropriation des enjeux liés aux milieux boisés par la population

Les bénéfices attendus

- collecter un nombre conséquent de données naturalistes sur des secteurs actuellement peu prospectés, qui permettront de servir de base à l'établissement de plans de gestion des parcelles concernées
- L'acquisition ou la mise en gestion par le CEN IDF des parcelles permettront une protection forte par leur sécurisation foncière définitive. (gestion en libre évolution des peuplements et restaurations ultérieures qui auront été défiées grâce à l'état des lieux)

Porteurs du projet

Conservatoire d'espaces naturels d'Île de France - www.cen-idf.fr

Montant alloué au projet : 44 160 €

Rencontre technique des gestionnaires d'espaces naturels franciliens



Recensement



Données cartographiques : © IGN, DGFIP +

Rencontre technique des gestionnaires d'espaces naturels franciliens

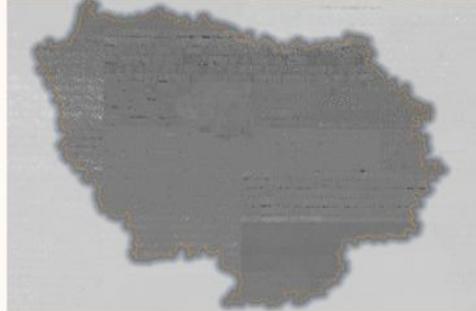
Recensement

↑ Niveau d'expertise

FOND DE CARTE



Etat Major 1:40000
Date de 1825 - 1866



Photographies aériennes 1950-1965

PHOTO-INTERPRETATION

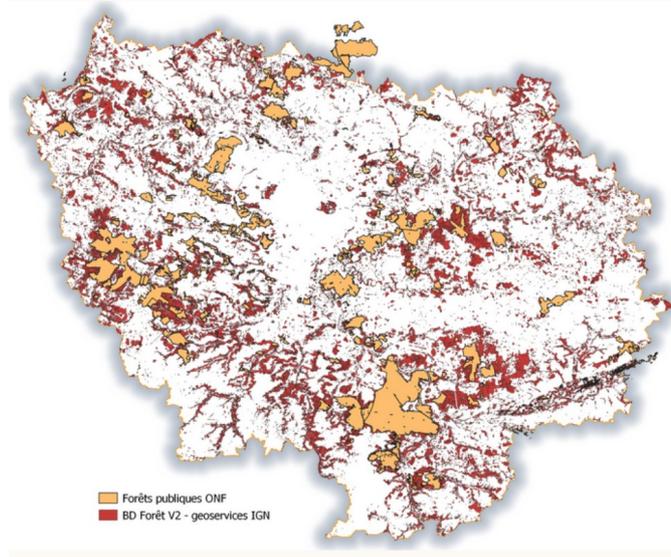


1 - Premier tri avec Etat Major



2 - Second tri avec Photographies aériennes
1950-1965

Croisement de la carte d'état major avec la carte des forêts privées avec vérification du caractère boisé sur les photographies aériennes de 1950 (stage de SIG de Mylène Mollard)



Rencontre technique des gestionnaires d'espaces naturels franciliens

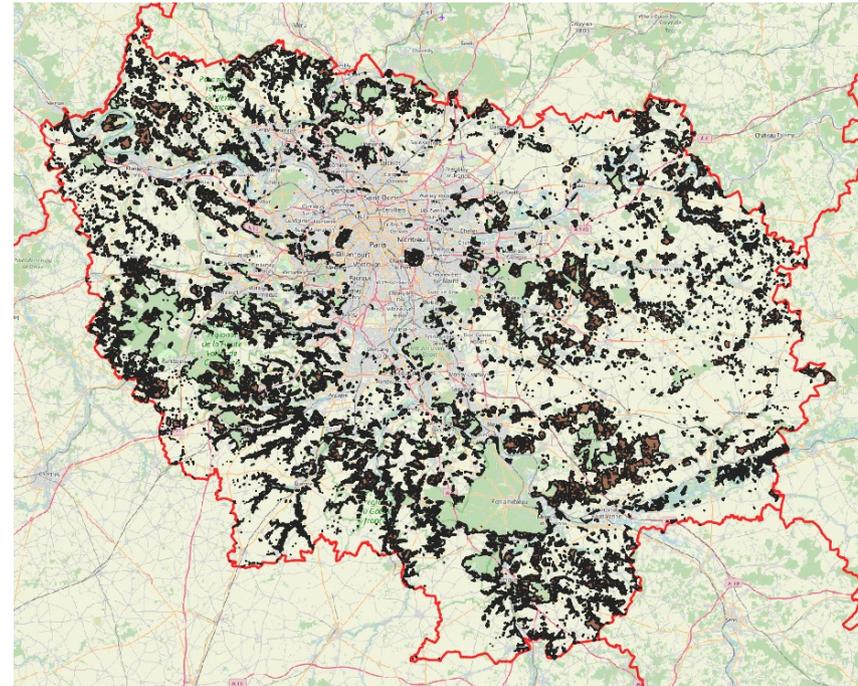
Maîtrise foncière

Une fois recensé, les parcelles de vieilles forêts seront inscrites en priorité 1 du plan stratégique décennal du CEN.

L'objectif sera :

- d'entrer en contact avec les propriétaires
- d'évaluer l'intérêt écologique du boisement
- d'étudier avec eux la possibilité de préserver tout ou partie de leur patrimoine forestier
 - par la proposition de contrat Natura 2000 s'ils sont envisageables
 - la proposition d'ORE
 - la proposition d'achat de leur parcelle.

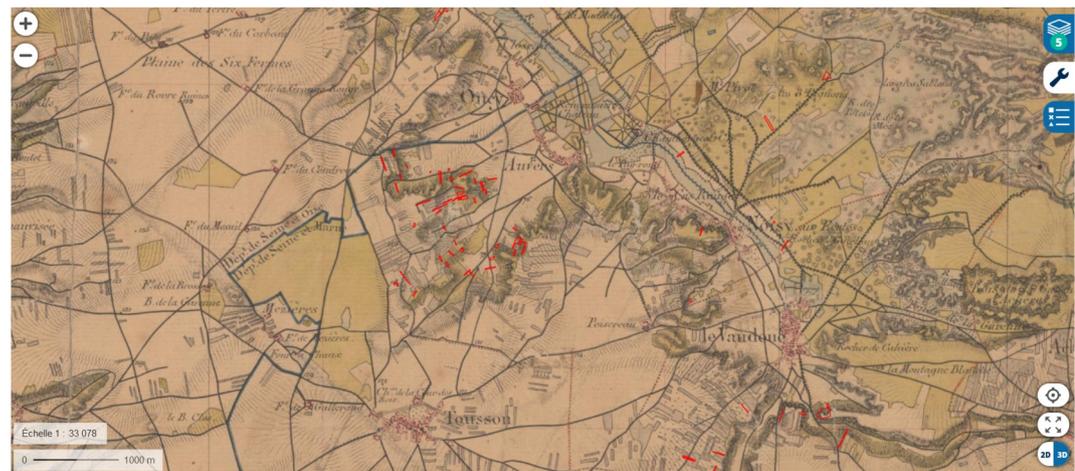
Une plaquette sera produite à l'attention des propriétaires et des notaires notamment.



Les vieilles forêts du CEN

3 grands pôles

- Les forêts alluviales anciennes de la Bassée
- Le bois de Roussigny en bornage du massif de Fontainebleau
- Le secteur du Vaudoué en bornage du massif également



Rencontre technique des gestionnaires d'espaces naturels fra

Placette boisement

Mise en place de placettes de suivi et le relevé d'informations standardisées sur la naturalité des peuplements

- âge des arbres,
- diversité des essences,
- structuration des peuplements,
- dendrométrie,
- volume de bois morts sur pied et au sol,
- présence de micro-habitats...



IBP

Les relevés seront fait de sorte d'être compatibles avec d'autres outils comme l'Indice de Biodiversité Potentiel et le Programme de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF de RNF)



Rencontre technique des gestionnaires d'espaces naturels franciliens

Suivis faune fonge



Des suivis standardisés seront effectués sur les oiseaux, les chiroptères, les insectes xylophages, la faune du sol et la fonge

Rencontre technique des gestionnaires d'espaces naturels franciliens

La charte Sylvae de la FCEN

« Sylvae, réseau de vieilles forêts des Conservatoires d'espaces naturels » est un programme collectif des Conservatoires d'espaces naturels

Sylvae regroupe les actions des CEN (volontaires) basées sur :

- La **maîtrise foncière** de parcelles de :
- Prioritairement de **vieilles forêts**,
- Secondairement de forêts à **haute valeur écologique**,
- et dont la végétation est laissée en **libre évolution**.

La maîtrise foncière est entendue au sens strict de la propriété par les CEN (le fonds de dotation ou la future fondation Espaces Naturels de France).



La charte Sylvae de la FCEN

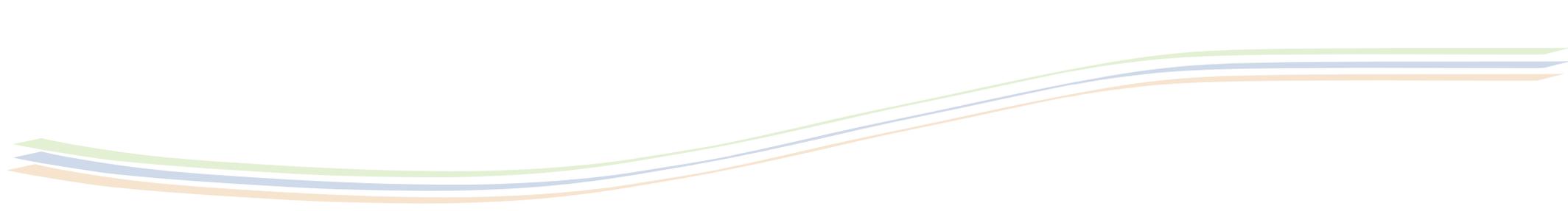
Le concept de « vieilles forêt » résulte de la combinaison de quatre facteurs complémentaires :

- L'**ancienneté de l'état boisé** : ce sont des forêts anciennes figurant sur les cartes de l'état-major, contemporaines au minimum forestier en France ;
- L'**avancement de la dynamique de l'écosystème** : elles sont dominées le plus souvent par les essences des stades terminaux de la succession écologique des dryades naturelles, longévives et tolérant l'ombre (Hêtre, Sapin, Epicéa...) ;
- La **maturité du peuplement** : ce sont des forêts ayant au moins atteints la phase de vieillissement du cycle sylvigénétique et, dans les sites les plus matures, constitués d'une mosaïque de peuplements représentant les cinq phases de la sylvigénèse ;
- L'impact humain : l'**empreinte humaine** y est globalement **réduite**, limitée au plus à la présence d'anciennes traces d'exploitation.

Les forêts à haute valeur écologique correspondent à des forêts reconnues comme telles par le conseil scientifique du CEN, ou identifiées dans une stratégie validée par le conseil scientifique.



Réseau
de vieilles forêts
en Auvergne



Merci

Christophe Parisot
direction@cen-idf.fr



france•tv

Rencontre technique des gestionnaires d'espaces naturels franciliens

